
BAREME DES PRIX

VENTE D'IMMEUBLE A USAGE D'HABITATION OU PROFESSIONNEL

Appartement ou villas. Cessions de parts dans les sociétés immobilières-viagers (sur valeur vénale et globale de l'immeuble).

HONORAIRES : 6 % TTC du prix vendu*.

VENTE D'IMMEUBLE A USAGE COMMERCIAL OU INDUSTRIEL

HONORAIRES : 6 % TTC du prix vendu*.

VENTE DE TERRAINS

HONORAIRES : 10% TTC du prix vendu*.

VENTE FONDS DE COMMERCE

Cessions de baux ou parts sociales : 10 % TTC du prix cédé*.

VENTE DE GARAGES OU PARKINGS

HONORAIRES : 5 000 € TTC.

*Les honoraires pour toute transaction ne peuvent être inférieurs à 5 000 € TTC.

GERANCE DE COMMERCE OU INDUSTRIE

HONORAIRES DE GESTION : 10% TTC des loyers et charges.

HONORAIRES DE LOCATION : Un mois de loyer à la charge pour chacun des locataires et bailleurs.

GERANCE DE BIENS IMMOBILIERS VIDES ET MEUBLES NON SAISONNIERS

Sur le montant du loyer et charges : entre 7 % TTC et 9 % TTC selon prestations réalisées (consulter Barème Gestion Locative).

HONORAIRES DE LOCATION VIDE RESIDENCE PRINCIPALE

- Visite, constitution de dossier du locataire et rédaction de bail : 10 € TTC du m² du bien loué à la charge pour chacun des locataires et bailleurs.

- Etat des lieux : 3 € TTC du m² du bien loué à la charge pour chacun des locataires et bailleurs.

HONORAIRES DE LOCATION MEUBLEE ET RESIDENCE SECONDAIRE

Visite, constitution de dossier du locataire, rédaction de bail et état des lieux :

Un mois de loyer hors charge du bien loué pour chacun des locataires et bailleurs.

GARANTIE LOYERS IMPAYES

Sur la totalité des encaissements : 2,3% TTC et 2,5 % TTC selon prestations de l'assureur.
